

Horaires ALAE :

Matin : 7h30 à 8h20
Midi : 11h30 à 12h15
Soir : 16h30 à 18h30

Quotient Familial (CAF - MSA)	Tarif horaire pour l'ALAE	Cochez votre Tarif
0 à 500€	0,40 €	<input type="checkbox"/>
501 à 700€	0,48 €	<input type="checkbox"/>
701 à 900€	0,56 €	<input type="checkbox"/>
901 à 1200€	0,64 €	<input type="checkbox"/>
+ de 1200€	0,80 €	<input type="checkbox"/>

ne croix par enfant et par case d'inscription (2 croix par case d'inscription si 2 enfants inscrits...)

Exemple pour 2 enfants inscrits ↓

ALAE		Cantine	ALAE	
Matin	Midi	Midi	Soir 1	Soir 2
	XX	XX	XX	
XX	XX		XX	

! INSCRIPTION AU REPAS MIDI = cochez ALAE midi + CANTINE midi **!**

NOUVEAU TARIF CANTINE

Date	Jour	ALAE		Cantine	ALAE		TOTAL
		Matin	Midi	Midi	Soir 1	Soir 2	
		7h30-8h30	11h30-12h30	12h30-13h30	16h30-17h30	17h30-18h30	
		de 0,40€/h à 0,80€/h selon Quotient Familial		4,50 €	de 0,40€/h à 0,80€/h selon Quotient Familial		
8	Lun						
9	Mar						
11	Jeu	férié	férié	férié	férié	férié	férié
12	Ven						
15	Lun						
16	Mar						
18	Jeu						
19	Ven						
22	Lun						
23	Mar						
25	Jeu						
26	Ven						
29	Lun						
30	Mar						
02-déc	Jeu						
03-déc	Ven						
Total							

Mairie d'Ornaisons
Cantine / ALAE Scolaire

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Classe : _____ Age : _____

N° C.A.F : _____

Ou N° M.S.A : _____

Responsable de l'enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Tél mobile : _____

Tél domicile : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____

Joindre obligatoirement à la fiche d'inscription :

- ✓ Fiche sanitaire
- ✓ Fiche d'autorisations
- ✓ Règles de vie
- ✓ Attestation CAF ou MSA
- ✓ Certificat de travail
- ✓ Attestation d'assurance périscolaire

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter au :
04 68 27 09 77 (mairie)
06 79 66 14 45 (Nathalie Peillon)
ou par mail :
Concernant les inscriptions :
n.peillon.ornaisons@orange.fr
Concernant les règlements :
gwen.rapp.ornaisons@orange.fr

Aucune inscription ne sera prise après le : **Lundi 18 octobre 2021**

Excepté les ajouts de cantine/ALAE qui sont pris en mairie au plus tard le **Mercredi, deux semaines avant la semaine concernée.** (À déposer à l'accueil de la Mairie)

Le paiement des prestations se fait lors de l'inscription.

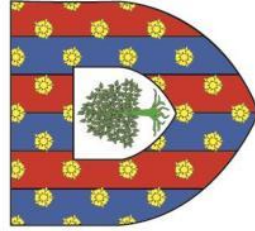
Les fiches d'inscriptions sont désormais disponibles et téléchargeables sur le site "ornaisons.net" à la rubrique "Enfance", « Périscolaire Ornaisons ».

Fait à Ornaisons, le __ / __ / ____

Signature du représentant légal :

Règlement uniquement par chèque
(à l'ordre du Trésor Public)





Ornaisons, le 8 octobre 2021

MAIRIE D'ORNAISONS

Place Jean Moulin
11200 ORNAISONS

Le Maire d'Ornaisons
à
Madame, Monsieur
11200 ORNAISONS

☎ 04.68.27.09.77
☎ 04.68.27.60.78
✉ ornaissions@wanadoo.fr
<http://www.ornaissions.net>

Objet : cantine

Madame, Monsieur,

À compter du 8 novembre 2021, le tarif de la cantine évolue, passant de 4,30€ à 4,50€.

Cette hausse s'explique par l'augmentation du prix du portage des repas scolaires qui a eu lieu en 2020.

L'année dernière, la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM) a pris en charge une partie des charges, ce qui a différé l'augmentation à cette année.

Cette augmentation s'explique également par le choix de privilégier les aliments issus des circuits courts et de l'Agriculture Biologique, parce que nous pensons que la santé de nos enfants, qui passe notamment par la qualité de leur alimentation, doit être une priorité.

Je vous rappelle par ailleurs que ce tarif ne représente que le coût du repas tel qu'il nous est facturé par notre prestataire de service, et que la commune d'Ornaisons prend à sa charge les frais annexes comme les salaires des agents qui accompagnent vos enfants sur le temps de la cantine scolaire.

Cordialement,
Gilles Casty

